

POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ DES PRESTATIONS DE FORMATION POUR LES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

1. CRÉATION DE LA PROCÉDURE

PROCESSUS	C111	VERSION	1
DATE DE CRÉATION	01/01/2024	RÉDACTEUR	Marie KROMMENACKER
DATE DE VALIDATION	01/01/2024	VALIDEUR	Marie KROMMENACKER
MISE EN APPLICATION	01/01/2024	MISE EN APPLICATION	01/01/2024

2. LISTE DES RÉDACTIONS ET MODIFICATIONS

DATE	VERSION	PARTIE CONCERNÉE	AUTEUR	VALIDEUR
01/01/2024	1	Création, validation et mise en application de la procédure	MK	MK

Engagement en faveur de l'Accessibilité :

L'organisme de formation MK PAIE & RH reconnaît et respecte la diversité des apprenants, notamment ceux en situation de handicap. Nous nous engageons à fournir des prestations de formation accessibles et inclusives qui permettent à tous les individus, indépendamment de leurs capacités, de participer pleinement à nos programmes de formation et de vivre une expérience d'apprentissage optimale.

Principes directeurs :

- Accessibilité universelle** : Nous nous engageons à adopter une approche d'accessibilité universelle dans la conception et l'animation de nos formations, en veillant à ce qu'elles soient accessibles à tous, sans nécessiter d'ajustements particuliers.
- Communication accessible** : Nous nous efforçons de fournir une communication accessible à tous les apprenants. Cela inclut la documentation de formation, les supports visuels, les enregistrements sonores et tout autre matériel d'apprentissage.
- Adaptation des supports de formation** : Nous nous engageons à fournir des supports de formation adaptés en fonction des besoins spécifiques des apprenants en situation de handicap. Cela peut inclure la mise à disposition de documents en formats alternatifs.
- Accès aux installations** : Nous nous assurons que les locaux qui permettent de dispenser nos actions de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap. En ce sens, nous nous engageons à louer des locaux adaptés aux situations rencontrées.

5. **Formation du personnel** : Nous formons notre personnel sur les meilleures pratiques en matière d'accessibilité, de manière à ce qu'ils soient sensibilisés aux besoins spécifiques des apprenants en situation de handicap et puissent fournir un soutien approprié.

Processus d'accompagnement :

Les apprenants en situation de handicap sont encouragés à informer l'organisme de formation de leurs besoins spécifiques dès le début du processus d'inscription. Nous mettons en place un processus d'accompagnement personnalisé pour discuter des adaptations nécessaires et assurer un environnement d'apprentissage inclusif.

Nous nous sommes pour ce faire entourés d'un réseau de partenaires spécialisés pour recueillir les meilleurs conseils en vue d'assurer l'accueil, l'orientation, l'accompagnement et la montée en compétences de nos apprenants.

Révision Continue :

Cette politique d'accessibilité des prestations de formation sera revue régulièrement afin de s'assurer de son adéquation avec les normes actuelles et d'apporter d'éventuelles améliorations.

Coordonnées du Référent Handicap :

Pour toute question relative à l'accessibilité des prestations de formation, veuillez contacter notre responsable à l'adresse suivante : marie@mk-prh.fr